



Service public fédéral
Sécurité sociale

EVOLUTION DE LA SITUATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE 2020

**RÉSUMÉ ET MESSAGES CLÉS DE L'ANALYSE
DES INDICATEURS SOCIAUX EUROPÉENS**

MARS 2021

ANNEX 3 : RÉSUMÉ ET MESSAGES CLÉS DE L'ANALYSE DES INDICATEURS SOCIAUX EUROPÉENS

Ce rapport sur le suivi de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique a été initié dans le contexte de la stratégie Europe 2020. Dans le cadre de cette stratégie, un objectif a été fixé pour réduire le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique. Le suivi de cet objectif était basé sur l'indicateur, entre-temps bien connu sous le nom AROPE⁵⁰, qui se compose à son tour de trois sous-indicateurs⁵¹. Suivant la logique du cadre de référence des indicateurs sociaux de l'UE, il a été jugé utile de fonder l'évaluation de l'évolution vers l'objectif sur un ensemble plus large d'indicateurs sociaux de l'UE, plutôt que sur les trois seuls sous-indicateurs de l'ARPE.

Le rapport 2020, basé sur les données EU-SILC de 2019, qui est la principale source de données pour les indicateurs sociaux, a été plus difficile que les éditions précédentes en raison d'un certain nombre de changements méthodologiques importants qui ont été mis en œuvre à partir de 2019 dans la version belge de EU-SILC.

Dans l'**introduction (Partie 1)** de ce rapport, nous expliquons pourquoi, en raison de ces changements, les données de 2019 ont été disponibles plus tard que d'habitude, et surtout, pourquoi les résultats ne sont pas comparables avec les vagues EU-SILC précédentes.

La seconde partie, compte tenu de ces limites méthodologiques, de ce rapport 2020 (publié pour ces raisons exceptionnellement en 2021) commence par un aperçu des principaux messages du rapport 2019. Ensuite, dans cette partie, nous essayons également d'évaluer comment ces messages clés sont influencés par les changements méthodologiques des nouvelles données. Dans certains cas, nous pouvons utiliser des recalculs ou des simulations fournis par l'institut de statistique belge (STATBEL). En effet, pour certains indicateurs, STATBEL a utilisé une approximation de la nouvelle méthodologie pour recalculer les vagues EU-SILC passées, et ce pour 2013-2018. Ceci est particulièrement utile pour évaluer si les évolutions qui ont été identifiées sur la base de la méthodologie originale se manifestent également avec la nouvelle méthodologie. Il doit toutefois être clair pour le lecteur de ce rapport, que ces nouveaux calculs ne peuvent pas être considérés comme du « backcasting ». Les chiffres 2013-2018 basés sur la nouvelle méthodologie restent une approximation de la nouvelle méthode et ne sont donc pas totalement comparables avec les données observées en 2019.

Dans la **troisième partie**, l'analyse est étendue à une analyse approfondie des ménages quasi sans emploi ⁵².

La pandémie COVID-19 a provoqué un choc mondial sans précédent. Comme de nombreuses sources de données présentent un certain décalage dans le temps, la plupart des indicateurs sociaux ne reflètent pas encore l'impact de cette crise COVID-19. Par conséquent, **la quatrième et dernière partie**,

⁵⁰ De l'anglais : At risk of Poverty or Social Exclusion.

⁵¹ Le taux de risque de pauvreté monétaire (abréviation AROP en anglais), la privation matérielle sévère (SMD en anglais) et la très faible intensité de travail (VLWI) en anglais.

⁵² Cette analyse est basée sur un rapport du Centre de politique sociale (Université d'Anvers), commandé par le SPF Sécurité sociale

présente quelques conclusions principales sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur la situation sociale, sur la base des travaux du Groupe de travail « Impact social COVID-19 ».

1. Principales tendances structurelles de la protection sociale sur base des indicateurs sociaux de l'UE : nouvelle méthode, mais mêmes tendances et défis

Nous commençons cette section par un aperçu de l'impact de la nouvelle méthodologie EU-SILC belge sur les résultats des indicateurs sociaux. Tout d'abord, la nouvelle méthodologie se traduit par un niveau de pauvreté monétaire plus faible. En effet, dans le rapport 2018, nous avons fait remarquer que le taux de pauvreté général avait augmenté depuis 2015 pour atteindre 16,4 % en 2018, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis le début de l'enquête EU-SILC. La simulation de la nouvelle méthodologie pour 2018 donne un résultat de 15,2 %. Le niveau de pauvreté pour 2019, qui est basé sur la nouvelle méthodologie, est de 14,8 %. On peut supposer que la nouvelle méthodologie saisit mieux certains revenus plus faibles et/ou temporaires que les répondants auraient pu négliger dans la méthode originale, basée sur l'enquête, ce qui amène désormais un peu plus de ménages au-dessus du seuil de pauvreté. Toutefois, premièrement, ce niveau inférieur n'a pas d'impact significatif sur la position relative de la Belgique par rapport aux pays voisins. La conclusion des rapports précédents selon laquelle, pour certaines catégories spécifiques, les résultats sont moins bons que la moyenne de l'UE (par exemple, pour les personnes issues de l'immigration, les personnes vivant dans des ménages quasi sans emploi) est toujours valable, même si la différence avec la moyenne de l'UE est devenue plus faible. Deuxièmement, les tendances observées dans les rapports précédents sont, dans presque tous les cas, confirmées par les résultats recalculés (pour la période 2013-2018).

Aussi, si les tendances et les défis clés des rapports précédents sont confirmés par les résultats recalculés, il est très difficile d'évaluer dans quelle mesure ces tendances se maintiennent en 2019, car cette année n'est pas totalement comparable à ces simulations. Ce n'est que dans certains cas que l'on peut faire des hypothèses sur ce point.

Des progrès limités vers l'objectif d'Europe 2020. En ce qui concerne l'objectif Europe 2020 de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les séries chronologiques jusqu'en 2018, ainsi que la simulation basée sur la nouvelle méthode pour 2013-2018, semblent indiquer une tendance légèrement décroissante à partir de 2016-17. Toutefois, on peut supposer que, indépendamment des changements de méthodologie, l'amélioration par rapport au point de départ reste limitée et qu'il reste une grande distance par rapport au niveau cible de 1 814 000 personnes. En 2019, le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale s'élevait en effet encore en Belgique à 2 197 000.

Taux d'emploi élevé, mais l'accès au marché du travail reste difficile. Bien que l'augmentation du taux d'emploi de la Belgique en 2019 (70,5 %) ait entraîné une diminution de la part des personnes dans un ménage (quasi-)sans emploi (12,4 % avec la nouvelle méthodologie), le niveau de ménage (quasi-)sans emploi reste parmi les plus élevés de l'UE, et le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'éducation reste stable à un faible niveau. L'accès au marché du travail reste donc un problème majeur.

L'inégalité des revenus est faible, mais les revenus les plus bas continuent leur décrochage caché. L'analyse de l'évolution des revenus par intensité de travail et par percentiles de revenu a montré que les augmentations limitées des revenus des ménages se situaient dans une large mesure dans les ménages à forte intensité de travail et les ménages à revenus moyens. Les revenus des travailleurs pauvres et des percentiles les plus bas ont augmenté à un rythme légèrement plus lent. Il n'est pas possible d'évaluer si cette tendance s'est poursuivie en 2019.

Tendances divergentes persistantes de la pauvreté, niveau général stable à légèrement en hausse.

Le taux de pauvreté (AROP) de 2019, basé sur la nouvelle méthode, s'élève à 14,8 %. La nouvelle méthode donne un taux inférieur à l'ancienne méthode. L'"ancienne méthode" montrait une nette augmentation sur la période 2015-2018 (de 14,9 % à 16,4 %), mais cette augmentation est moins nette dans la simulation de la nouvelle méthode qui montre une très légère augmentation (de 14,3 % à 15,2 % entre 2015 et 2018). L'évolution en 2019 par rapport aux années précédentes ne peut être évaluée. Les principales tendances divergentes entre, d'une part, les groupes d'âge de 65+ et les plus jeunes, et, d'autre part, entre les personnes ayant un niveau d'éducation inférieur et celles avec un niveau supérieur dans le groupe d'âge de 18 à 64 ans, peuvent être observées tant dans l'ancienne que dans la nouvelle méthode. **Le taux de pauvreté des 65 ans et plus** a fortement diminué entre les années de mi-2000 (23 %) et 2015 (15 %) et est resté stable, voire a légèrement augmenté en 2018. Le taux de pauvreté **des 18-64 ans** a augmenté entre 2010 (12,1 %) et 2018 (15,1 %). Le niveau de 2019, basé sur la nouvelle méthode, est considérablement plus bas et s'élève à 13,1 %. Le taux de pauvreté **des enfants** a également augmenté jusqu'en 2018 (14,6 % en 2010 et 16,4 % en 2018). Le niveau de 2019 s'élève à 14,8 %.

Le risque de pauvreté (pour la population en âge de travailler ; 18 - 64 ans) a fortement augmenté pour les personnes ayant un **faible niveau d'éducation**, passant de 18,7 % en 2005 à 32,7 % en 2018. La simulation de la nouvelle méthode donne un risque de pauvreté un peu plus faible, mais la tendance reste la même. Le résultat de 2019 s'élève à 29 %, ce qui correspond à la moyenne de l'UE. **Les personnes d'origine extracommunautaire** (Non EU27) restent une catégorie à très haut risque dans la nouvelle méthode, de même que **les personnes vivant dans un ménage quasi sans emploi**. Le risque de pauvreté du premier groupe est en 2019 de 42,6% (UE27 : 38,9%) et pour le second de 63,3% (UE27 : 62,7%).

Adéquation des allocations sociales sous pression. La tendance du **nombre de bénéficiaires de la sécurité sociale** s'est poursuivie (également avant la pandémie). Le nombre de chômeurs a encore diminué jusqu'au début de 2020, tandis que le nombre d'invalides et de bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté. Le nombre de bénéficiaires d'une allocation d'invalidité dépasse désormais le nombre de bénéficiaires du chômage. En 2018, le total des dépenses de protection sociale s'élevait à 28,7 % du PIB. Ce chiffre est supérieur d'environ 1 point de pourcentage à la moyenne de l'UE27 (27,9 %), est quasi au même niveau que les Pays-Bas (28,9 %) et est inférieur à celui de l'Allemagne (29,6 %) et de la France (33,7 %).

L'un des principaux messages du rapport 2019 était **le déclin de l'adéquation des transferts sociaux pour les enfants et la population en âge de travailler**. Il s'appuyait sur différents indicateurs. Premièrement, l'effet des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté a diminué. La réduction du pourcentage de pauvres avant transferts due aux transferts était en effet passée de 47,7 % en 2005 à

35.2 % en 2018. Cette baisse se situait chez les 18-64 ans et chez les enfants, alors que, sur la même période, l'effet de réduction de la pauvreté avait augmenté chez les 65 ans et plus. Le risque de pauvreté pour les ménages (quasi-)sans emploi était lui passé de 58,1 % en 2005 à 71,8 % en 2018. Pour les deux indicateurs, le niveau diffère sensiblement avec la nouvelle méthode (voir également le paragraphe précédent pour l'AROP des ménages (quasi-)sans emploi), mais les résultats recalculés pour 2013 - 2018 montrent pour les deux indicateurs la même tendance que celle observée avec les résultats originaux pour cette période. Bien qu'il ne soit pas exactement comparable, on peut noter que le niveau de 2019 de l'AROP pour les ménages (quasi-)sans emploi est considérablement supérieur au niveau simulé de 2018, ce qui suggère que l'augmentation a persisté jusqu'en 2019.

Récemment, le niveau minimum de certaines prestations a été relevé à plusieurs reprises. Il reste à voir comment cela se reflétera dans les indicateurs d'adéquation.

Amélioration de l'adéquation des pensions, stabilité de la situation globale des revenus des personnes âgées. Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, le risque de pauvreté de la population de 65 ans et + est considérablement plus faible qu'il y a dix ans et l'adéquation des pensions a augmenté. De même, le taux de remplacement global (pension médiane des 65-74/revenu du travail des 50-59 ans) a légèrement augmenté ces dernières années (si l'on examine la situation jusqu'en 2018), tandis que le ratio du revenu médian relatif (revenu médian des 65+/revenu médian des -65) est resté plutôt stable. Ainsi, malgré l'amélioration des pensions, la situation relative des revenus des personnes âgées par rapport à ceux de la jeune génération est restée stable. On peut supposer sans risque que les pensions des femmes, en particulier les plus basses pensions, se sont améliorées, ce qui a contribué à ces résultats (SCA, 2020, p. 10).

Le report des soins médicaux reste légèrement supérieur au niveau de l'UE

Le report de soins médicaux reste légèrement supérieur au niveau de l'UE pour les faibles revenus. Dans les rapports précédents, le niveau des besoins non satisfaits était signalé comme un indicateur à surveiller. Le besoin non satisfait mesure le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir dû reporter des soins médicaux/dentaires au cours de l'année écoulée, et ce pour des raisons financières, de temps d'attente ou géographiques. Bien que le niveau général de cet indicateur se situe à peu près au même niveau que la moyenne de l'UE au cours des dernières années, il est nettement supérieur à cette moyenne pour le premier quintile de revenu. Pour ces derniers, bien que le niveau ait quelque peu baissé en 2017 et 2018, il est resté supérieur à la moyenne de l'UE. Les résultats de la nouvelle méthode changent la donne dans une certaine mesure, mais pas entièrement. Le niveau général des besoins non satisfaits en matière de soins médicaux en 2019 reste plus ou moins au même niveau que la moyenne de l'UE (BE : 1,8%, UE27 : 1,9%). Dans le premier quintile de revenus, le niveau des besoins non satisfaits en Belgique est toujours supérieur au niveau de l'UE pour le premier quintile, bien que dans une mesure beaucoup plus limitée par rapport aux chiffres des années précédentes (BE : 4,3 %, UE27 : 3,2 %). Ce résultat reste néanmoins remarquable, et doit être étudié plus avant, compte tenu des vastes mesures prises par la Belgique pour éviter des dépenses catastrophiques en cas de maladie.

2. Le risque accru de pauvreté des ménages (quasi-)sans emploi : profils plus faibles et inadéquation persistante

L'augmentation du taux de risque de pauvreté des ménages quasi sans emploi a été soulignée dans la première partie comme l'une des principales tendances de ces 15 dernières années. Cette évolution est aussi constamment mise en évidence comme une "tendance à surveiller" pour la Belgique dans le rapport annuel du Comité de la protection sociale de l'UE. Comme indiqué précédemment, il est difficile d'évaluer si cette tendance s'est poursuivie dans les derniers exercices EU-SILC. Bien que les résultats de ce cycle soient inférieurs à ceux des années précédentes, les chiffres pour 2019 indiquent néanmoins un taux de pauvreté très élevé pour cette catégorie.

Les ménages (quasi-)sans emploi constituent une catégorie très intéressante, tant du point de vue de l'inclusion sociale que de la protection sociale. Ils donnent une indication de l'inclusion (ou du manque d'inclusion) sur le marché du travail et ce, au niveau des ménages. Le risque de pauvreté de cette catégorie est aussi une forte indication de l'adéquation des allocations sociales, car on peut supposer que cette catégorie dépend entièrement ou dans une large mesure des transferts sociaux pour ses revenus. Afin de mieux connaître les facteurs d'augmentation du taux de risque de pauvreté de cette catégorie, le SPF Sécurité sociale a commandé un projet de recherche au Centre de Politique Sociale⁵³ (Université d'Anvers) . Trois facteurs sont étudiés : le profil des ménages (quasi) sans emploi, l'accès aux prestations et l'adéquation des prestations.

Un profil social plus faible : couples âgés, célibataires et parents isolés ayant des problèmes de santé, et personnes issues de l'immigration. La part des ménages quasi-sans-emploi en âge de travailler en Belgique a diminué (de 19,6 % en 2005 à 13,0 % en 2018⁵⁴) et leur profil est devenu plus vulnérable. Les ménages quasi-sans emploi se composent de plus en plus de personnes peu qualifiées, de migrants, de célibataires et de familles avec enfants, de personnes sans revenu personnel ou qui vivent uniquement de prestations de maladie ou d'invalidité. En outre, ce groupe est de plus en plus confronté à des problèmes de santé, il s'agit plus souvent de personnes qui vivent en Wallonie et qui sont plus souvent locataires que propriétaires d'un logement. En regroupant les caractéristiques du profil par une analyse en classe latente, trois types distincts de ménages (quasi-)sans emploi sont identifiés : les couples âgés, les parents isolés et les parents uniques ayant des problèmes de santé, et les personnes issues de l'immigration qui n'ont souvent aucun revenu personnel. Le premier groupe semble avoir un profil social un peu plus marqué que les deux derniers.

Un accès réduit aux allocations de chômage. Pour évaluer l'accessibilité aux prestations, un taux de couverture est calculé. Il s'agit du rapport entre le statut social 'auto-déclaré' (par exemple, chômeur ou malade) et le montant de l'allocation correspondante. La proportion de chômeurs qui perçoivent effectivement des allocations de chômage a diminué au fil du temps, tandis que la proportion de chômeurs sans prestations a augmenté. Cela signifie donc que le taux de couverture du chômage a diminué. En revanche, cette tendance n'a pas pu être observée pour les prestations de maladie et d'invalidité. L'examen des mesures relatives à l'accès aux régimes de chômage et de maladie et

⁵³ Hermans, K., et. al (2020) : « Le potentiel de réduction de la pauvreté de la sécurité sociale belge ». Une analyse du risque accru de pauvreté chez les ménages quasi-sans-emploi, un rapport commandé par le SPF Sécurité sociale

⁵⁴ Dans l'étude, une définition étendue des ménages (quasi-)sans emploi est utilisée, avec une limite d'âge de 64 ans au lieu de 59 ans.

d'invalidité montre que ces résultats basés sur des enquêtes coïncident avec une série de mesures d'activation qui limitent également l'accès, en particulier dans le cas des allocations de chômage.

Insuffisance persistante des prestations au cours de la période 2008-2018. Enfin, la générosité des différentes prestations a été discutée pour quatre types de familles⁵⁵. De manière générale, le revenu minimum est resté insuffisant entre 2008 et 2018 et ce pour tous les types de famille. . Pour les couples avec deux enfants, en plus du revenu d'intégration, l'allocation d'invalidité et le salaire minimum sont également devenus moins adéquats. Enfin, les personnes seules bénéficiant d'une allocation de chômage sont également moins bien protégées contre la pauvreté. L'adéquation des allocations de chômage aux différents stades du chômage a également été évaluée. Il est clair que la dégressivité accrue des allocations de chômage depuis 2012 a entraîné une baisse de l'adéquation du revenu net des chômeurs de longue durée. Toutefois, les différences entre 2008 et 2018 sont trop faibles pour conclure à une nette diminution significative du caractère adéquat des prestations.

L'augmentation de la pauvreté des ménages sans emploi est le résultat d'une combinaison de facteurs liés au profil et aux politiques. Le risque accru de pauvreté des ménages (quasi-)sans emploi est lié à plusieurs facteurs, impliquant à la fois le profil plus vulnérable des personnes dans les ménages (quasi-)sans emploi, l'accessibilité et l'adéquation des prestations. Plus concrètement, les résultats d'une analyse de décomposition, qui tente d'évaluer la contribution relative des différents facteurs aux changements, ont montré que le risque accru de pauvreté dans les ménages (quasi-) sans emploi aurait été inférieur de 4 à 8 points de pourcentage si leur profil n'avait pas changé, notamment en termes de type de famille, d'origine migratoire, de source de revenus et de structure par âge.

Enfin, il convient de souligner que tout au long des analyses, les célibataires apparaissent systématiquement comme un groupe spécifique à risque. Les célibataires représentent une part croissante des familles quasi sans emploi, et on observe une forte augmentation dans ce groupe, des personnes qui ne disposent pas d'un revenu propre. Enfin, l'adéquation de certaines prestations est devenue moins bonne pour les célibataires par rapport aux autres types de famille.

3. L'impact social de la pandémie COVID-19 en Belgique : en grande partie absorbé par les mesures, mais la durée de la dépendance et la reprise sont essentielles au résultat final

Au niveau global, l'impact sur les revenus et la pauvreté semble relativement limité, certainement au vu de l'ampleur du choc. Bien sûr, cet impact "léger" est dû dans une large mesure aux mesures d'aide sociale prises qui ont fortement contribué à absorber le choc.

Des indicateurs du marché du travail stables... Le taux d'emploi est resté quasi stable autour de 70 % en 2020, tandis que le taux de chômage a augmenté pendant l'été pour atteindre 6,9 % (contre 5,3 % en janvier et février 2020), mais a de nouveau baissé en automne. Les données administratives sur l'emploi montrent qu'il n'y a pas eu de destruction nette d'emplois dans le secteur privé.

⁵⁵ Une personne seule, un parent isolé avec deux enfants (4 et 8 ans), un couple et un couple avec deux enfants (toujours 4 et 8 ans).

... en raison du régime de chômage temporaire, du droit passerelle et d'autres mesures. Si la part des personnes occupées est restée stable, le volume de travail a fortement diminué pendant les périodes de fermeture. Les appels en urgence à la réduction du temps de travail, et aux mesures de soutien aux indépendants, ont été immédiats et massifs. Le recours au régime de chômage temporaire a atteint près de 40 % de la main-d'œuvre, et le recours au droit passerelle pour les indépendants a atteint 50 % de l'ensemble des indépendants. Les travailleurs en chômage temporaire ont clairement un profil plus faible. Le remplacement du revenu des principales mesures est plutôt adéquat pour les niveaux de salaire inférieurs, bien que, pour les faibles revenus, même une baisse de revenu relativement faible peut être problématique. En outre, une dépendance prolongée (cumulée) au chômage temporaire entraînera des pertes de revenus plus importantes.

Des indications selon lesquelles l'impact sur les revenus des ménages et la pauvreté reste limité, mais un impact potentiel plus important reste possible.

Les estimations macro-économiques indiquent que l'impact sur les revenus agrégés des ménages sera limité. Une étude prospective (réalisée par le consortium Covivat) estime l'augmentation du taux de pauvreté due au chômage temporaire à 1,2 pp. pour le mois d'avril 2020. L'indicateur de privation matérielle et sociale est resté stable entre 2019 et 2020. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (revenu d'intégration sociale) a augmenté légèrement plus que les années précédentes. En revanche, l'aide sociale supplémentaire (aide alimentaire, aide financière supplémentaire, conseil en matière d'endettement, ...) a augmenté, ce qui indique des besoins accrus pour certains groupes. L'impact de la concentration d'une plus longue durée de dépendance aux mesures d'urgence parmi les travailleurs les plus vulnérables reste à évaluer. La reprise, et son intensité en terme de travail, sera également un facteur crucial pour éviter qu'une plus grande partie de la population ne tombe dans une dépendance plus permanente aux prestations, et dans la pauvreté.

L'exclusion sociale et les inégalités au-delà des revenus, avec l'éducation comme défi structurel. Bien qu'en raison des mesures de confinement et de « lockdown », les modes de vie aient pu être plus égalitaires pendant des périodes limitées, il est clair que les inégalités existantes en matière de conditions de vie et d'opportunités se sont intensifiées. Les différences liées à la situation de logement et à l'environnement de vie ont été plus fortes en raison de la mobilité limitée, les impacts différentiels sur la santé doivent encore être pleinement évalués, mais en général l'exposition à COVID-19 pourrait avoir été plus importante pour les catégories les plus faibles. L'accès aux services pourrait avoir été limité pour les catégories plus vulnérables en raison de la fracture numérique. L'un des impacts les plus structurels de la pandémie concerne probablement l'éducation. Les résultats de l'enquête PISA 2018 indiquent une fois de plus des résultats relativement inégaux du système éducatif belge. Les mesures prises dans le système éducatif, comme l'enseignement à distance, auront un impact différent pour les élèves de différents milieux, ce qui aggravera les inégalités déjà existantes.

Remarques finales

Comme l'indiquait déjà le rapport de l'année dernière, les indicateurs sociaux aboutissent systématiquement aux mêmes conclusions. Conformément à l'analyse des SDG par le Bureau fédéral du Plan, cette analyse indique, à côté de quelques points forts comme la faible inégalité globale des revenus, un certain nombre d'évolutions négatives⁵⁶. Le cœur du défi pour la protection sociale et la pauvreté en Belgique se situe dans la polarisation élevée et accrue sur le marché du travail et dans l'adéquation décroissante des transferts sociaux pour la population en âge de travailler et les enfants. Indépendamment des initiatives politiques prises au cours des dernières décennies, le taux d'emploi des personnes ayant un faible niveau d'éducation est resté quasi stable à un niveau très bas, tandis que l'adéquation des prestations a diminué. Dans un rapport récent, le Haut Conseil pour l'emploi souligne que " (...) en améliorant l'accès à l'emploi des personnes ayant un faible niveau d'éducation, le potentiel de croissance de l'économie mais aussi l'inclusion pourraient être accrus et la dépendance financière et l'inégalité des revenus au sein de la population pourraient être réduites" (Haut Conseil pour l'emploi, février 2021⁵⁷). Toutefois, il est clair que ce défi ne peut être relevé par des mesures unidimensionnelles. C'est ce qui ressort clairement de l'analyse du risque croissant de pauvreté des ménages (quasi-)sans emploi présentée dans ce rapport. De même, le Haut Conseil souligne que, outre les incitations financières, il convient de tenir compte d'autres aspects qui déterminent l'accès au marché du travail, comme la perte d'autres prestations sociales liée au chômage, l'accès à la garde d'enfants et aux transports, les attitudes sociales, la santé physique et mentale, les conditions de logement, les dépenses, ... ainsi que les mesures qui soutiennent les emplois à faible productivité. Ces recommandations sont étroitement liées aux recommandations de l'UE sur le chômage de longue durée et l'inclusion active, ces dernières insistant également sur une aide adéquate au revenu. Dans une perspective à plus long terme, il est important de réaliser que ces défis concernent également les enfants. Le taux de pauvreté des enfants, qui a augmenté et qui est pratiquement égal à la moyenne de l'UE, et la persistance de fortes inégalités dans les résultats scolaires en fonction du statut socio-économique, sont des questions clés à cet égard.

Ces problèmes ont empêché de progresser davantage vers l'objectif de la stratégie Europe 2020 en matière de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est devenu encore plus pertinent de s'attaquer à ces défis structurels compte tenu de la crise COVID-19, qui peut potentiellement aggraver considérablement ces problèmes. D'autres aspects sont toutefois encore en jeu. Compte tenu des nouveaux défis stratégiques et des objectifs du nouveau plan d'action sur la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux pour renforcer la résilience sociale, il sera essentiel de relever le défi commun de l'accès à un emploi de qualité et à des allocations sociales adéquates pour progresser.

⁵⁶ Bureau fédéral du Plan (2021), Indicateurs complémentaires au PIB.

⁵⁷ Conseil supérieur de l'emploi (2021) : « Quelle est la situation des personnes peu qualifiées sur le marché du travail en Belgique », Banque nationale



Service public fédéral
Sécurité sociale

© 2021

SPF Sécurité sociale / DG BeSoc

Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Botanique 50
1000 Bruxelles

www.socialsecurity.fgov.be
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

Contact: rudi.vandam@minsoc.fed.be,
sebastien.bastaits@minsoc.fed.be or silke.laenen@minsoc.fed.be

DIGITAL: D 2021/10.770/17